

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

5 DÉCEMBRE 2022

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 5 décembre 2022, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 52 sous la présidence de M. le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Catherine Bolduc
Nancy Savard

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Était absente :

Mme la conseillère : Johane Thibeault

Également présents : Mme Nathalie Pronovost, future conseillère
Un citoyen

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 5 DÉCEMBRE 2022.

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2022;
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Résultat élection partielle du 4 décembre 2022;
- 9- Comité du Lac Éden;
- 10- Adoption contrat de travail Mme Caroline Gagnon;
- 11- Adoption entente eau potable et eau usée;
- 12- Adoption protocole d'entente relatif à la mutualisation du service des technologies de l'information;
- 13- Adoption du calendrier des assemblés du conseil pour 2023;
- 14- Avis de motion du règlement no : 465.2022 ayant pour objet d'établir le budget 2023 et de fixer les taux de taxes pour 2023;
- 15- Lecture des compteurs d'eau et charge additionnelle aux excédentaires;
- 16- Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;
- 17- Affaires nouvelles :
- 18- Période de questions;
- 19- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30 par la lecture d'une pensée.

2. 124.12.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 DÉCEMBRE 2022.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 5 décembre 2022 soit et est adopté tel que présenté.

3. 125.12.2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 7 novembre 2022 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

04- 126.12.2022 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues au montant de 89 965.85\$ soient et sont adoptés tel que présentés.

05- 127.12.2022 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 6 340.40\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 96 306.25\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORT

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 8 novembre, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries, ni aucuns coliformes, la turbidité est de 0.5 et l'eau brut ne contient aucuns coliformes. Pour les 14 et 22 novembre, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries, ni aucuns coliformes.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

128.12.2022 PRIORISATION DES PROJETS DU COMITÉ PORTEUR 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas adopte les priorisations du comité porteur pour l'année 2021 tel que décrit ci-après :

- Municipalité, refaire site internet	3 000\$
- Municipalité, ajout de terrain au camping	3 500\$
- Municipalité, dépouillement arbre de Noël	500\$
- Escalade Haut Clocher, achat harnais et prises	1 000\$
TOTAL :	8 000\$

Dépouillement arbre de Noël

Il y aura le dépouillement de l'arbre de Noël le 11 décembre. Un cadeau et une collation seront offerts aux jeunes de la municipalité.

Sentier de motoneige

Le sentier de motoneige municipal partira de Dolbeau-Mistassini pour venir passer au centre de notre village comme par les années passées. Le relais de motoneige pour notre municipalité sera encore le restaurant Au Clocher.

08- RÉSULTAT ÉLECTION PARTIELLE DU 4 DÉCEMBRE 2022

À la suite de l'élection partielle du 4 décembre dernier, Mme Nathalie Pronovost a été élue avec 30 votes et M. Simon Dumais a récolté 4 votes.

Félicitations à Mme Pronovost et merci à M. Dumais.

09- COMITÉ DU LAC ÉDEN

Ce point est remis à une prochaine réunion.

10- 129.12.2022 ADOPTION CONTRAT DE TRAVAIL DE MME CAROLINE GAGNON.

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Caroline Gagnon, directrice-générale et greffière-trésorière, doit être renouvelé;

ATTENDU QUE ledit contrat a été transmis à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le contrat de travail de Mme Caroline Gagnon soit adopté tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil.

QUE le Maire, Mario Biron, soit autorisé à signer ledit contrat.

11- 130.12.2022 ADOPTION ENTENTE EAU POTABLE ET EAU USÉE.

ATTENDU QUE les tarifs prévus à l'entente existante avec la ville de Dolbeau-Mistassini doivent être ajustés;

ATTENDU QUE la municipalité doit monitorer la qualité de l'eau potable ainsi que les eaux usées;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des redditions de compte au MAMH;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Saint-Stanislas accepte l'entente de service d'aqueduc et d'égout avec la ville de Dolbeau-Mistassini;

QUE le Maire, Mario Biron, et la D.-G. et gref.-très. Caroline Gagnon, soient autorisés à signer ladite entente.

12- 131.12.2022 ADOPTION PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA MUTUALISATION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.

ATTENDU QUE la ville de Dolbeau-Mistassini va procéder, pour son nouveau service des technologies de l'information, à la mise en place d'une équipe afin de soutenir le support, la maintenance, le développement et l'administration de son environnement informatique de même que l'application des bonnes pratiques en matière de cybersécurité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire se prévaloir de ce nouveau service des technologies de l'information;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas et la ville de Dolbeau-Mistassini acceptent de partager les frais du service des technologies de l'information selon la répartition prévue au protocole;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Saint-Stanislas adopte le protocole d'entente concernant le service des technologies de l'information avec la ville de Dolbeau-Mistassini;

QUE le Maire, Mario Biron, et la D.-G. et gref.-très. Caroline Gagnon, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

13- 132.12.2022 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023.

Considérant que l'article 148 du Code municipale du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront le **lundi ou le mardi** et qui débiteront à **19 heures 30**;

**16 Janvier, 6 Février, 6 Mars, 3 Avril, 1^{er} Mai, 5 Juin, 4 Juillet, 14 Août,
5 Septembre, 2 Octobre, 6 Novembre, 4 Décembre**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

14- 133.12.2022 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO : 465.2022 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET 2023 ET DE FIXER LES TAUX DE TAXES.

Avis de motion est donné par **MME CATHERINE BOLDUC**, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 465.2022 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2023 et de fixer les taux de taxes.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

15- 134.12.2022 LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET CHARGE ADDITIONNELLE AUX EXCÉDENTAIRES.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Saint-Stanislas autorise sa directrice-générale et greffière-trésorière à imposer une charge additionnelle à ceux qui auront dépassé la limite permise pour la consommation d'eau potable;

Que M. Michel Doucet soit autorisé à passer par les résidences pour effectuer la lecture des compteurs d'eau;

**16- 135.12.2022 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES
ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR LES TAXES MUNICIPALES.**

ATTENDU QU'A chaque année la directrice-générale doit déposer la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité a été déposée auprès de chacun des membres du conseil pour un total de 46 870.56\$ avant les frais et intérêts;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité soit adoptée tel que déposée auprès de chacun des membres du conseil en date du 30 novembre 2022;

QU'UN avis soit envoyé aux propriétaires ayant plus de deux années de retard;

17- AFFAIRES NOUVELLES.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS.

19-136.12.2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 52.

Adopté à la séance du 16 janvier 2023

.....
Mario Biron, Maire

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très.

Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.